



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Délibération n°20221006DEL31

ECLAIRAGE PUBLIC

Modification des statuts du SIGERLY

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

Les communes de Brignais et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, adhérentes au SIGERLY, ont manifesté leur souhait de transférer leur compétence « éclairage public » lors des séances de leur conseil municipal respectif en date du 13 avril 2022 et 28 juin 2022.

De plus, suite à la mise en place de la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) en janvier 2022, les communes de Brignais, Chaponost, Chasselay, Commune d'Ozon, Ternay et Vourles, adhérentes au SIGERLY, ont manifesté leur souhait de transférer leur compétence « IRVE » (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques).

Il en résulte donc une modification de l'article 1 des statuts du syndicat, modifiant la liste des adhérents aux compétences « Éclairage Public » et « IRVE ».

Par courriers en date des 8 et 20 juillet 2022, et conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, son Président, Monsieur Eric PEREZ, a demandé à la commune, membre du SIGERLY, de se prononcer dans un délai de 4 mois sur cette proposition de modification statutaire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification de l'article 1 des statuts du SIGERLY, modifiant la liste des adhérents aux compétences « Eclairage Public » et « IRVE ».

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD